



## ARRETE DU MAIRE – N° DGS069NT2022

### DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de Brignais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et suivants, et R 2122-8 et suivants.

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du maire et des adjoints.

VU l'arrêté de délégation de fonctions donné à Madame Michèle EYMARD en date du 8 mars 2021.

CONSIDERANT que dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale, il convient de pallier l'absence de Serge BERARD, Maire, du 22 Octobre 2022 au 6 novembre 2022

### ARRETE

**Article 1 :** En l'absence du Maire, Serge BERARD et d'Anne-Claire ROUANET, 1<sup>ère</sup> adjointe, délégation de fonction et signature est donnée à Madame Michèle EYMARD, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Celle-ci sera provisoirement appelée à assumer les fonctions de premier magistrat de la commune durant la période suivante :

**Du 26 octobre 2022 au 6 novembre 2022 inclus**

**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Brignais,  
Le 17 octobre 2022

Le Maire  
Serge BERARD

Notifié à l'intéressée le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)